DLP 29-8-88036587

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles

EDITION ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 125 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

165, rue Garibaldi -Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

15 Juin 1988 N° de série continue 360 Bulletin n° 14

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : les projections d'ascospores sont terminées

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES NOIX : les produits larvicides sont à utiliser

MONILIA SUR FRUITS (pêches, cerises) : protégez les variétés qui arrivent à maturité

MOUCHE DE LA CERISE : le vol s'est étendu à tous les secteurs de la région

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Fin des projections d'ascospores. La protection peut être suspendue dans les vergers indemnes de tavelure.

Dans les plantations où des taches sont présentes, une couverture fongique sera nécessaire soit après une pluie, soit à la suite d'une irrigation sur frondaison.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Depuis le 7 Juin, les températures favorisent l'activité des papillons et des pontes ont été déposées. Dans la région lyonnaise, la ponte a débuté le 9 Juin. Seuls les traitements ovicides appliqués avant le 6 Juin et non "lessivés" (30 à 40 mm de pluie) seront efficaces. Dans les autres cas, utilisez des produits à action larvicide.

- Région de Valence, Ardèche (La Voulte, St Laurent du Pape, Vernoux...), application possible dès le 17 Juin.
- Nord de la Drôme et de l'Ardèche, Isère (Chanas, Anjou...), Loire (Chavanay, Condrieu...) intervenez à partir du 19 Juin.
- Région lyonnaise, Loire (Maclas, Veranne, Pelussin, Chagnon...) intervention possible à partir du 21 Juin.
- Ain, Savoie (La Motte Servolex) intervenez également dès le 21 Juin ; dans les secteurs plus tardifs (Verrens Arvey, Châteauneuf) les traitements peuvent être retardés de 2 ou 3 jours.
- Haute-Savoie (Groisy, Ayse, Metz) utilisez les larvicides à partir du 27 Juin.

Pour le choix des produits larvicides, reportez-vous au Bulletin précédent (Bulletin n° 13 du 7 Juin 1988).

TORDEUSE DE LA PELURE (Capua)

Dans les parcelles où cet insecte provoquent des dégâts, intervenez avant le 21 Juin.
Pour le département de la Haute-Savoie, il est encore trop tôt pour intervenir.
Dans les plantations où l'Inségar a été appliqué, il est inutile d'intervenir.

Cette tordeuse s'attaque aux pommiers, aux poiriers, mais également aux pêchers.
Sur poiriers, évitez l'utilisation des pyréthrinoïdes, et appliquez du phosmet (IMIDAN) efficace sur psylles et carpocapse.

Produits homologués contre le carpocapse, également efficaces contre les tordeuses de la pelure :

biphenthrine	TALSTAR FLO (homologue contre les tordeuses)
cyperméthrine	Nombreuses spécialités
deltaméthrine	DECIS
fenvalérate	SUMICIDIN 10
fenpropathrin	DANITOL (homologué contre les tordeuses)
fluvalinate	KLARTAN (homologué contre tordeuses)
méthidathion	ULTRACIDE
méthomyl	LANNATE
perméthrine	AMBUSH
phosmet	IMIDAN

P621

MONILIA DES PECHES

Protégez les variétés qui approchent de la maturité.

Produits utilisables :

bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazime	30 g de ma/hl	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 j avant récolte
triforine	33,25 g de ma/hl	SAPROL - DENARIN	sans délai avant récolte
vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

MOUCHE DE LA CERISE

Actuellement les mouches sont piégées dans tous les secteurs de la région aussi toutes les variétés sont à protéger.
Si vous utilisez de DECIS (adulticide) ne dépassez pas plus de 10 jours entre deux applications.
Les produits larvicides (diméthoate, malathion, formothion) peuvent être appliqués dans tous les secteurs. Respectez les délais d'emploi avant récolte.

MONILIA SUR CERISES

Maintenez la protection.

CARPOCAPSE DES NOIX

Noyeraies de la Drôme et l'Isère : en situations précoces (altitude inférieure à 350 m), appliquez les produits larvicides à partir du 18 Juin ; dans les secteurs plus tardifs (altitude supérieures à 350 m et versants exposés au Nord) intervenez à partir du 22 Juin.

BACTERIOSE DU NOYER

Continuez les traitements car la chute des stigmates qui commence peut favoriser l'installation de la maladie.

ANTHRACNOSE DU NOYER

Les traitements effectués contre la bactériose sont efficaces envers l'anthracnose.

TOUS ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les sorties de larves se poursuivent ; en Savoie, intervenez dès à présent dans les vergers parasités par cette cochenille.
Pour l'ensemble de la région, deux applications à 12 jours d'intervalle sont nécessaires.
Produit utilisable : méthidathion ULTRACIDE.

ACARIENS

Dans certains vergers, notamment en Savoie, des remontées de population ont été signalées. Surveillez vos vergers et intervenez dès que 70 % des feuilles sont occupées par des formes mobiles (larves, adultes).

VIGNE

PROTECTION FONGICIDE

Au moment de la floraison les risques des différentes maladies : MILDIOU, OIDIUM, BLACK-ROT, ROUGEOT et BOTRYTIS sont toujours importants, il faut donc maintenir les préconisations données dans notre précédent Bulletin.

BLACK-ROT

Des attaques sont observées dans les lieux habituellement attaqués notamment en Ardèche et dans la Loire (Forez et Roannais) ainsi que localement dans tous les autres vignobles. En cas d'attaque utilisez un anti-mildiou efficace sur Black-Rot, n'oubliez pas que cette maladie peut passer brusquemment sur grappe et provoquer de très graves dégâts.

BOTRYTIS (ou POURRITURE GRISE) : 1er traitement

La floraison (chute des capuchons floraux) est un stade important pour la protection contre le Botrytis.
Effectuez un premier traitement visant les grappes en utilisant soit du SUMICO dans les vignes les plus sensibles à la pourriture soit un autre produit conventionnel dans les secteurs moins sensibles : la liste de ces produits figure en page 4, 3ème colonne.
Lisez attentivement cette note Pourriture Grise, elle précise les conditions d'emploi des différents produits.
Le programme de traitement optimum comporte 3 applications :

A Chute des capuchons floraux
B Fermeture de la grappe
C Avant véraison ou 20 jours après fermeture de la grappe

Dans les secteurs les plus sensibles à la pourriture, les produits qui devraient apporter la meilleure efficacité sont le SUMICO et le SILBOS DF ainsi que les autres imides (à condition de les employer au maximum une seule fois).
Au stade "Fermeture de la grappe" on emploiera du SILBOS DF ou du SUMICO ou un autre PRODUIT CONVENTIONNEL.
Au stade "Avant véraison" on emploiera du SILBOS DF ou un autre produit à base d'Imide.
Si vous ne souhaitez faire que 2 traitements anti-pourriture placez le 2ème entre la fermeture de la grappe et la véraison.
N'oubliez pas que pour être efficace un traitement anti-botrytis doit être appliqué en visant les grappes sur chaque face du rang.

FLAVESCENCE DOREE : c'est le moment de traiter

La Cicadelle de la Flavescence est présente dans presque tous les vignobles Rhône-Alpins. Cette maladie représente une menace pour nos vignobles notamment les cépages blancs comme le Chardonnay qui semblent être très sensibles. Intervenez entre le 17 et le 22 Juin en Vallée du Rhône et Côteaux du Lyonnais.
Entre le 25 et le 30 Juin en Savoie, Bugey, Loire, Hte Savoie.

Produits utilisables :

MATIERES ACTIVES	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSE/HECTARE	REMANENCE JOURS	OBSERVATIONS
alphaméthrine	FASTAC	0,2 l	15	Actif sur Tordeuses
cyperméthrine	CYMBUSH - KAFIL - SHERPA	0,3 l	15	" "
	MASTOR - RIPCORD	0,6 l	15	" "
cyperméthrine + chlorpyriphos	DASKOR	1 l	15	" "
cyperméthrine + diazinon	POLYDIAL S	1,2 l	15	" "
cyperméthrine + malathion + fenitrothion	NODUST	1 l	15	" "
deltaméthrine	DECIS - DECIS FLOW(*)	0,5 l	15	" " (Dose 0,7 l, seconde et troisième génération)
chlorpyriphos + diméthoate	FINETHYL D - SALUT	1 l	12	Actif sur Tordeuses
parathion	PENNCAP M	1,25 l	12	" "
chlorpyriphos	DURSBAN 2	1,25 l	10	Actif sur Tordeuses
fenitrothion + trichlorfon	DICONTAL FORT	2 kg	10	" "
methidathion	ULTRACIDE 20	2 l	8	Actif sur Tordeuses
méthomyl	LANNATE	2 l	8	" "
	METOVER	1,5 kg	8	" "
bifenthrine	TALSTAR (*)	0,2 l	15	Actif sur Tordeuses et Acariens jaunes à 0,25
cypermethrine + diethion	SCIPIO	1,25 l	15	Actif sur Tordeuses et Acariens
lambda - cyalothrine	KARATE(*)	0,25	15	Actif sur Tordeuses à 0,35 et Acariens à 0,8
parathion + diethion	RHODIATOX ACARICIDE	3 l ou 4 kg	8	Actif sur Tordeuses et Acariens
fenpropathrin	DANITOL	0,75	15	Actif sur Acariens seulement

(*) Spécialités commerciales ayant reçu une A.P.V. pour cet usage.

LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE EN 1988

L'utilisation intensive dans certaines régions, des benzimidazoles (BMC), puis des imides cycliques, a provoqué la sélection de souches résistantes qui sont à l'origine de réduction d'efficacité dans la pratique.

Cette expérience a conduit depuis 1982 à conseiller une réduction du nombre des interventions avec les imides cycliques et incite, par prudence, à limiter l'utilisation de la nouvelle spécialité à base de diéthofencarbe + carbendazime mise sur le marché.

LA RÉSISTANCE AUX IMIDES CYCLIQUES EN 1987

Les résultats de l'enquête réalisée cette saison permettent d'indiquer une certaine augmentation de la résistance qui s'est produite notamment dans les vignobles de Champagne, de Bourgogne et du Muscadet (zone Nord) et de façon très hétérogène dans les vignobles de Charentes, du Bordelais et du Sud de la France (zone Sud), peu concernés par la résistance.

Cette recrudescence peut être attribuée :

— au développement précoce de la maladie en 1987 qui a pu entraîner une sélection plus grande des souches résistantes :

— au nombre de traitements à base d'imides cycliques, qui a été plus important qu'en 1986, dans l'ensemble du vignoble français.

PRÉCONISATIONS POUR 1988

Les préconisations ont pour objectifs :

- de limiter, par un ensemble de mesures prophylactiques et chimiques le développement de la maladie ;
- d'éviter une progression de la résistance aux imides cycliques par une stratégie de lutte chimique adaptée ;
- de ne pas créer les conditions favorables au développement de la résistance à l'association carbendazime + diéthofencarbe.

Mesures prophylactiques

- Limiter la vigueur en diminuant, par exemple les apports d'azote.
- Favoriser l'aération des grappes (exemple : éviter l'entassement des feuilles autour des grappes, pratique de l'effeuillage).
- Traiter préventivement contre les Tordeuses (deuxième et troisième génération).

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants : de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de la chaire de Viticulture de l'École nationale agronomique de Montpellier, de l'Institut technique de la vigne et du vin (ITV), du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), de la Station viticole de Cognac, et du Service de la protection des végétaux (SPV).

Programme de traitement anti-pourriture : L'application avant véraison est la plus importante.

- Lutte contre l'Oïdium pour éviter l'éclatement des baies.
- Lutter contre le Mildiou avec des produits actifs contre la Pourriture grise (sels de cuivre, folpel, dichlofluanide).

Lutte chimique : spécialités utilisables et conditions d'emploi

Les imides cycliques

Les spécialités suivantes sont à base d'une imide cyclique :

- seule : *Kidan* et *Rovral* (iprodione - 750 g/ha), *Sumisclex* (procymidone - 750 g/ha), *Ronilan*, *Ronilan FL* et *Ronilan SP* (vinchlozoline - 750 g/ha) ;
- associée avec une autre matière active : *Silbos T*, *Silbos DF* (vinchlozoline - 500 g/ha + thirame - 3200 g/ha).

Toutes ces spécialités en cas d'utilisation répétée, provoquent le développement de souches résistantes aux imides cycliques. Toutefois, les expérimentations réalisées en 1986 et 1987 montrent que la pression de sélection sur les populations de souches résistantes est moins forte avec le *Silbos T* qu'avec les spécialités ne contenant que de la vinchlozoline - 750 g/ha.

- *Conditions d'utilisation*

Dans les vignobles très concernés par la résistance (zone Nord), **se limiter à une seule application** avec les produits contenant une imide cyclique seul **ou à deux applications** avec l'association (vinchlozoline + thirame).

Dans les vignobles où la fréquence de souches résistantes reste en général peu élevée (zone Sud), ne jamais dépasser deux traitements avec les spécialités à base d'imides cycliques.

L'association carbendazime + diéthofencarbe *(Sumico)*

Les enquêtes sur la résistance aux benzimidazoles réalisées depuis plusieurs années ont montré que la fréquence des souches résistantes était très élevée dans tous les vignobles de la zone Nord, plus faible dans les vignobles de la zone Sud. Comme le diéthofencarbe présente une activité faible sur souches sensibles aux benzimidazoles mais forte sur souches résistantes, l'association de diéthofencarbe et de carbendazime est efficace sur toutes les souches de *Botrytis cinerea* actuellement observées dans le vignoble français, y compris les souches résistantes aux imides cycliques.

- *Conditions d'utilisation*

Limiter le nombre des applications à **deux au maximum.**

Les applications seront réalisées aux stades précoces de la grappe : fin floraison et fermeture de la grappe. **Toute application après le début de la véraison est à exclure.**

Les autres produits (conventionnels)

Basultra (4 kg/ha) ; *BTF* (3,5 l/ha) ; *Codicap* (3,5 kg/ha) ; *Codicap L* (4 l/ha) ; *Euparène* (4 kg/ha) ; *Mycodifol L* (5 l/ha) ; *Organil 648* (5 kg/ha) ; *Quinaris M* (3 kg/ha).

- *Conditions d'utilisation*

— *Codicap ; Mycodifol* : ces spécialités, en raison de la présence du captafol, ne sont plus homologuées. La législation prévoit leur commercialisation jusqu'à fin 1989 ;

— *BTF ; Organil 648 ; Quinaris M* : l'emploi de ces spécialités apportant du carbendazime, du méthylthiophanate ou du bénomyl (benzimidazoles) doit cesser dès le début de la véraison ;

— *Basultra ; Euparène* : la protection avec ces produits pourra être réalisée par des applications aux stades de la méthode standard.

En raison du caractère régional de la lutte contre la Pourriture grise, des programmes de traitements spécifiques seront proposées, pour chaque vignoble, par les stations d'Avertissements agricoles, en concertation avec l'ITV et les organismes professionnels.

Conscients du danger actuel que représente la résistance dans la lutte contre la Pourriture grise, les viticulteurs doivent respecter impérativement les conditions d'emploi des spécialités.

P622